

Projet de territoire Garonne-Amont

Compte-Rendu Synthétique

COMITÉ DE LA CONCERTATION n°3 DU 8 OCTOBRE 2020

Présents en visio ou audio conférence :

Benoît ALVAREZ, Conseiller départemental de l'Ariège, Président de la Commission Locale de l'Eau des bassins versants des Pyrénées Ariégeoises
Delphine ASTIER, Technicienne de rivière PETR Pays des Nestes
Fabienne ATHANAZE, - Adjointe à la chef du service environnement, eau et forêt, Chef du pôle politiques et police de l'eau DDT 31
Maryse BEYRIE, Présidente du PETR Pays des Nestes, Vice-présidente du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
Frédéric BLANC, Chef de projet Conservatoire des Espaces Naturels Midi-Pyrénées
Bernard BOUSQUET, Vice-président de l'Association des Entreprises du Bassin Adour-Garonne (ADEBAG)
Vincent CADORET, Animateur du SAGE de la vallée de la Garonne
Christian CARDONA, Vice-président à la Chambre d'agriculture du Gers
Aurore CARLOT, chargée de mission eau, France Nature Environnement Midi-Pyrénées
Christelle CARPENTIER, élue de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
Thibault COLL, DDT 31, Service Environnement, Eau et Forêt, Responsable de l'unité Gestion de la ressource en eau
Jean-Pierre COT, Conseiller départemental du Gers
Marie-Claude DECAP, membre du Panel Citoyen
Pierre-Alain DINTILHAC, Vice-président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, Président du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch
Gilles DOMENC, Directeur du SYCOSERP
André DURAN, Vice-président, Communauté de Communes Neste Barousse
Ségolène DUCHENE, chargée de mission syndicat mixte Garonne Amont
Marianne DUTRIEUX, Chargée de mission Projets de territoire DDT 31
Paula FERNANDES, Directrice adjointe Direction de l'Ecologie, DREAL Occitanie
Guillaume FERRANDO, Chargé d'étude Eau et Environnement, Chambre d'agriculture de Haute-Garonne
Laetitia GARCIA, Directrice de l'Association Consommation, Logement et Cadre de Vie - Haute-Garonne
Jean HERRMAN, Pôle Gestion Intégrée des Ressources en Eau, Réseau 31
Bastien HO, Vice-président Communauté de Communes du Volvestre
Cathy HOAREAU, Directrice des Services Techniques de la Communauté de Communes du Volvestre
Bernard HUCHET, membre de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)

Christine JEAN, Garante de la Concertation nommée par la Commission Nationale du Débat Public

Jean-Pierre JENN, membre de l'Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières Truites - Ombres - Saumons (ANPER-TOS) et membre de France Nature Environnement Midi-Pyrénées

Catherine LABAT, Responsable du Service Environnement Aménageur, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

Nathalie LACOMME, Chargée de relations presse Haute-Garonne Tourisme

Marie-Thérèse LACOURT, Elue de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Patrick LAGLEIZE, Vice-président de la Communauté de Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises

Daniel LEPERCQ, Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne

Karine LIERON, Chargée de mission Nests et Rivières de Gascogne, Conseil départemental du Gers

Fraser MACLEOD, membre du Panel Citoyen

Régis MARTINET, Directeur du Syndicat mixte Garonne Amont

François MAUREL, attaché de bassin à EDF

Nicole MIQUEL-BELAUD, Conseillère Métropolitaine Toulouse Métropole

Julie MONS, Chargée de mission gestion quantitative de la ressource en eau, DREAL Occitanie

Marie-Christine MOULIS, Coordonnatrice territoriale Garonne, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Yann OUDARD, Directeur Adjoint Réseau 31

Charles PEYRAT, chargé de mission SAGE, Conseil départemental de l'Ariège

Yoann PICARONIE, Directeur du développement territorial, Communauté de Communes du Volvestre

Olivier PLASSERAUD, Directeur de la Fédération des Pêcheurs de la Haute-Garonne

Jean-Luc SCHARFFE, Chef du service Garonne, Adjoint au directeur de délégation Garonne amont, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Christian SCHWARTZ, Ingénieur général de bassin Adour Garonne, DRAAF Occitanie

Éléonore SEIGNEUR, Chargée de Mission Documents de Planification, DREAL Occitanie

Frank SOLACROUP, Directeur du Département Ressource en Eau et Milieux Aquatiques Agence de l'Eau Adour-Garonne

Myriam THORE : Chargée de mission développement durable Communauté de Communes Coeur et Coteaux du Comminges

Pierre VIEL, Vice-président de la Communauté de Communes du Volvestre

→ *Conseil départemental de Haute-Garonne*

Roselyne ARTIGUES, Vice-présidente

Pascal BOUREAU, Vice-président

Jean-Michel FABRE, Vice-président

Maryse VEZAT-BARONIA, Vice-présidente

Hughes CASTELLA, Conseiller au sein du cabinet du Président

Laurent DELRUE, Directeur Général Délégué Services Opérationnels

Emmanuel GUILARD, Cheffe de Projet Démocratie Participative

Laurence JAQUEMET, Chargée de mission ressource en eau

Pascal JARRY, Directeur de la Mission Démocratie Participative,
Olivier LOUIS, chef du service ressource en eau
Vincent RIBOT, Chargé de mission ressource en eau
Catherine RIEU, Chargé de mission Direction de l'Agro-écologie
Annick VEZIER, Directrice de la Transition Ecologique

→ *Prestataires :*

Mathieu BARS, Numerik-EA
Thomas CAMPARDOU, Campardou Conseil
Emilie CHARDON, Eaucéa
Morgane CHELIHI, Eclectic Expérience
Bruno COUPRY, Eaucéa
Jean-Stéphane DEVISSE, Médiation & Environnement
Marion JULIOT, Médiation & Environnement
David PROTHAIS, Eclectic Expérience
Olivia WARION, Eclectic Expérience

→ **Excusés :**

Pierre BOUCHE, Directeur des Services de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège
Fabrice CHARPENTIER, Président de l'UNICEM Midi-Pyrénées
Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie
Julien KLOTZ Conseiller départemental de la Haute-Garonne
Séverine DOERFLINGER, membre du panel citoyen
Gilbert HEBRARD Conseiller départemental de la Haute-Garonne
Patrice RIVAL Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne
Emilienne POUMIROL Conseillère départementale de la Haute-Garonne
Lydie FOURCADE, agent de développement Communauté de Communes Neste Barousse

Ordre du jour :

1. Point d'avancement du processus de finalisation du PTGA
2. Présentation des documents du PTGA
 - Le document introductif
 - Les fiches-actions
 - Le diagnostic socio-économique
 - Le protocole d'accord
3. Avis de Mme Jean, garante de la concertation

Introduction et rappel du contexte par M. Jean-Michel Fabre, Vice-président du Cd31

M. Fabre remercie l'ensemble des participants pour leur présence à ce 3^{ème} Comité de concertation organisé à distance en application des mesures sanitaires. Il souligne la diversité et le nombre d'acteurs présents, ce qui témoigne de la volonté du projet de territoire Garon'amont de travailler sur tous les thèmes et avec tous. Il dresse un bilan rapide de l'été 2020, qui témoigne de l'évolution climatique, avec plusieurs épisodes caniculaires et de très faibles précipitations (record depuis 60 ans), entraînant un étiage sévère des cours d'eau, en partie compensé sur la Garonne par d'importants lâchers de soutien d'étiage. Cet été particulier confirme donc l'urgence à agir collectivement pour le territoire de Garonne Amont, dans un triple objectif de préserver la nature, d'assurer la production agricole et la production d'énergie renouvelable. Ces trois dimensions, affirme-t-il, sont inséparables et se retrouvent à chaque étape de l'élaboration du PTGA. Il salue cette volonté de tous les acteurs de se mettre en mouvement, de ne plus attendre et d'agir ainsi que l'a exprimé fortement le panel-citoyen dans les 130 propositions de son avis.

Ainsi, note-t-il, au marathon de l'élaboration du PTGA succède à présent le sprint de la finalisation et de ses étapes de validation. Cette étape sera suivie très rapidement par un autre marathon pour la mise en œuvre des différentes actions.

Il rappelle enfin que le dossier finalisé du PTGA sera prochainement soumis à la validation des instances du Conseil départemental de la Haute-Garonne puis sera transmis au Préfet pour approbation, ce qui explique la cadence imposée aux parties prenantes tant au niveau des réunions des Comités que de la validation des documents constitutifs du PTGA. Il ajoute enfin qu'il comprend la frustration exprimée par certains de ne pas voir certaines fiches actions détaillées autant qu'ils l'auraient souhaité, mais il rappelle qu'il ne s'agit que du début du processus et que le contenu sera peaufiné action par action dans le cadre de la mise en œuvre.

1. Point d'avancement du processus de finalisation du PTGA

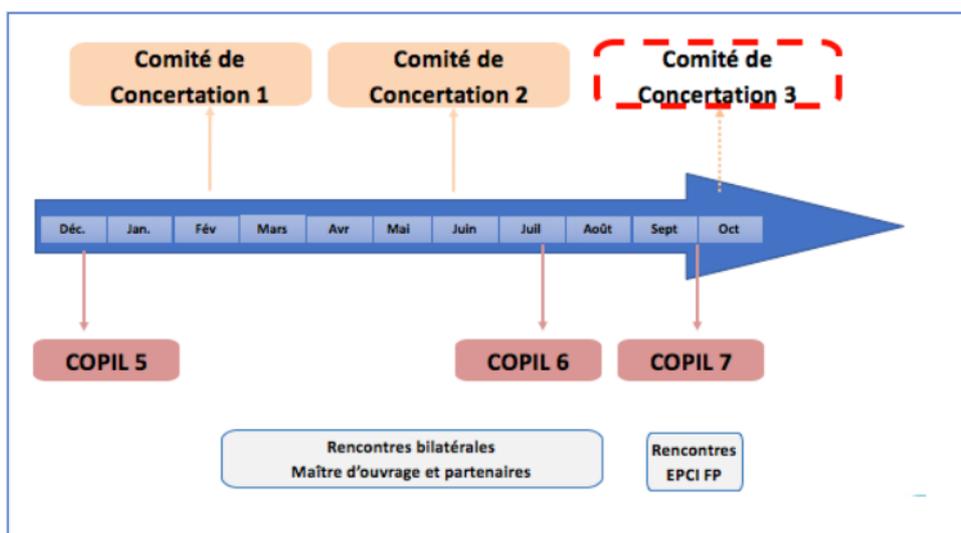
M. Delrue, Directeur Général Délégué des Services Opérationnels, retrace le contexte de ce 3^{ème} Comité de concertation. Il fait écho, explique-t-il, au précédent Comité de concertation du 8 juin dernier, au cours duquel avait été annoncée la production de plusieurs documents qui ont été préalablement transmis aux participants, et qui ont également été soumis au Comité de pilotage dans sa dernière séance du 30 septembre. Ce dernier, qui réunit les principales institutions publiques du territoire, a validé les documents et approuvé le calendrier de finalisation, tout en relevant le caractère indispensable de continuer à associer les acteurs du territoire. Tel est donc l'objectif premier de cette réunion : il ne s'agit pas pour le Conseil départemental d'obtenir une validation formelle du Comité de concertation, mais plutôt de recueillir l'avis des parties prenantes qui le composent. Des remarques pourront se faire également par la suite, après la rencontre en cours et même après le dépôt du dossier en préfecture, puisque la concertation se poursuivra tout au long de la phase de mise en œuvre des actions.

Il invite les participants à prendre connaissance de la frise chronologique [*reproduite ci-après*] dont il présente les grandes étapes : la poursuite des réunions bilatérales avec de nombreux acteurs du territoire présents ce jour et la tenue de 12 réunions avec les intercommunalités dont le territoire est concerné par le PTGA, dans un contexte rendu compliqué par la crise sanitaire.

Concernant spécifiquement la finalisation du projet, il énumère les points d'étape suivants :

- 30 septembre : validation du PTGA par les membres du Comité de pilotage
- 2 octobre : avis favorable du bureau de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne
- 8 octobre : présentation de la synthèse de la concertation et du dossier finalisé Garon'Amont au Comité de la Concertation
- 20 octobre : délibération d'approbation du projet de territoire par le CD31
 - ⇒ *Transmission en Préfecture pour approbation*
 - ⇒ *Signature du protocole d'accord politique*

En résumé, expose M. Delrue, ce PTGA se présente sous la forme d'un assemblage de documents dont certains sont approuvés de longue date (l'atlas Garon'Amont, l'avis du panel-citoyen, le 1^{er} bilan des garants), d'autres plus récemment à l'instar des 32 fiches-actions qui reprennent les 130 recommandations du panel-citoyen et dont la dernière version prend en considération pratiquement tous les commentaires et demandes de précisions reçus à ce jour ; restent donc à présenter et débattre des derniers documents du PTGA : document introductif et diagnostic socioéconomique ; et à porter à connaissance le protocole d'accord qui engage, pour sa part, les maîtres d'ouvrages et partenaires des actions qui seront développées dans le cadre du PTGA. Enfin, pour être exhaustif, un nouveau bilan établi par M^{me} Jean, garante de la concertation, sera produit ultérieurement.



2. Présentation des documents du PTGA

• Le document introductif

M. Devisse du cabinet Médiation et Environnement présente le document introductif en précisant qu'il a été conçu pour être « autoporteur » : tout lecteur qui en prendra connaissance, sera en capacité de comprendre le contexte, l'ambition et le processus d'élaboration du PTGA jusqu'à sa déclinaison sous la forme d'un plan d'action. C'est ainsi qu'il retrace la mémoire du projet à travers ses grandes étapes et qu'il décrit la méthode employée par les partenaires afin de le mener à bien, en insistant sur la conduite du dispositif de concertation. Après une présentation des différents documents produits dans le cadre du PTGA, ce document introductif tire un bilan de la démarche de co-construction, tout en évoquant successivement les enseignements généraux qui confortent la pertinence

du projet de territoire, l'appropriation du projet par les acteurs locaux qui en a résulté, la vision convergente qui rend désormais possible sa mise en œuvre. Il cite également plusieurs points de vigilance autour desquels les parties prenantes continuent d'alerter, et qui concernent des actions dont l'objectif ou la forme ne sont pas complètement partagés.

Enfin, ce document conclu avec les perspectives de mise en œuvre, par lesquelles le maître d'ouvrage du projet, le CD31, réitère ses engagements ; il renvoie pour finir à plusieurs annexes (analyse synthétique de la cohérence du PTGA avec les attendus de l'instruction du 7 mai 2019, traçabilité des recommandations du panel citoyen dans le programme d'actions, listing des contributeurs et détails des contributions recueillies).

Échanges avec les participants

M. Ho, Vice-président Communauté de Communes du Volvestre, constate que ce document introductif met en évidence la diversité des opinions dans l'élaboration du PTGA, tout en posant une question de gouvernance : à quel point le PTGA va-t-il contraindre les collectivités, gestionnaires du territoire de projet, pour s'assurer de leur engagement et de la mise en cohérence des actions ? Nombreuses sont ces collectivités qui interviennent déjà, à leur échelle, sur des sujets soulevés par le PTGA.

L'enjeu de ce PTGA, rappelle M. Fabre, est de construire un projet commun. D'où un temps d'élaboration qui peut sembler long, mais qui témoigne surtout d'une recherche de cohérence dans sa future mise en œuvre. La gouvernance actuelle a déjà permis de jeter les bases de cette coopération, au terme d'un délai de préparation qui a consisté à organiser les conditions du dialogue entre les parties prenantes, même si toutes ne sont pas toujours du même avis. Concernant plus particulièrement les collectivités, chaque territoire a effectivement une responsabilité dans la mise en œuvre des actions, à sa portée. Le PTGA fait le pari de la concertation et de l'intelligence collective, dans l'objectif de travailler en association les uns avec les autres autour d'une problématique commune et reconnue comme telle. Le protocole d'accord acte cela au niveau des institutions. Le Comité de concertation doit être en mesure de prendre acte, également, de cet engagement dans le cadre d'une mission collective qui consiste à « embarquer tout le monde », comme l'a recommandé le panel citoyen.

M. Delrue souhaite rappeler l'esprit qui anime les processus de construction des projets territoriaux pour la gestion de l'eau, et qui part du constat que chercher à imposer conduit à l'échec ; à l'inverse, un travail conjoint contribue à éviter les conflits. Le PTGA n'envisage aucun recours à la coercition, car cela ne relève ni de son esprit ni de la méthode empruntée jusqu'à présent.

Bilan et enseignements de la démarche de co-construction

M. Devisse reprend alors la parole pour dresser un bilan de la démarche de co-construction et en tirer les principaux enseignements. Initialement, il s'agissait d'évaluer l'intérêt des parties prenantes pour les actions proposées à partir des 130 recommandations du panel-citoyen, de vérifier leur implication potentielle, d'amender les propositions d'ordre techniques ou institutionnelles et enfin, d'échanger sur le niveau d'ambition du projet de territoire par rapport aux enjeux initiaux de préservation de la ressource.

Pour vérifier la bonne atteinte de ces objectifs, il a fallu multiplier les rencontres bilatérales

et rencontrer les intercommunalités concernées par le territoire de projet puisque in fine, c'est « chez elles » que les actions seront menées. S'ajoutent à ce processus de dialogue permanent les deux sessions du Comité de la concertation des 19 février et 8 juin 2020, et 17 contributions écrites. Au total, 33 parties prenantes qui ont été rencontrées au cours de 30 réunions. Chaque contribution écrite a reçu une réponse argumentée. À noter que ce travail s'est déroulé dans un contexte particulier, dicté par la situation sanitaire de notre pays. Tous les éléments recueillis ont été pris en considération et ont contribué, pour la plupart, à amender et préciser les fiches-action.

Pour garder la mémoire du travail accompli et des échanges souvent fructueux qui l'ont animée, tous les documents transmis dans le cadre de l'élaboration du PTGA (comptes rendus de réunions, fiches-actions des différentes versions, contributions des membres du comité de concertation, documents de travail...) sont mis à disposition via une plateforme *MyData* administrée par le CD31. Il en est de même de toutes les réponses aux questionnements émis par écrit par chaque contributeur qui seront également mises en ligne. En parallèle, une information du grand public sur la séquence en cours s'est poursuivie avec une actualisation du site internet en août dernier. Une mise à jour est prévue après la présente réunion du Comité de Concertation et la validation du dossier par les instances du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Cette transparence suit les recommandations de M^{me} Jean, garante de la concertation nommée par la CNDP.

C'est à l'appui de ce bilan que l'on peut juger de l'implication générale des acteurs, même s'il convient d'en nuancer la production : des divergences s'expriment encore entre la profession agricole, qui souhaite un engagement rapide des actions destinées à sécuriser l'accès à la ressource en eau, et les représentants des associations de protection de la nature qui considèrent que les moyens prévus pour les mesures techniques (la « tuyauterie ») sont plus importants que ceux destinées à accompagner les solutions fondées sur la nature.

La mise en œuvre du PTGA appelle donc la prise en considération de ces points de vigilance, à travers notamment les engagements du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour cette nouvelle phase :

- d'une poursuite de l'association des acteurs, action par action ;
- d'une poursuite des réunions du Comité de Concertation pour le suivi général du plan d'actions ;
- de l'organisation de concertations spécifiques sur les sujets le nécessitant ;
- du souhait d'être accompagné par un garant pour la phase de mise en œuvre des actions du PTGA.

- **Les fiches-actions**

M^{me} Chardon, du bureau d'études Eaucéa, rappelle qu'au titre de sa mission d'accompagnement du CD31, elle a travaillé étroitement avec les acteurs du territoire afin, dans un premier temps, de décrire au mieux le contexte pour ensuite préciser les mises en œuvre opérationnelles nécessaires à l'obtention des résultats attendus. C'est ainsi que les 32 fiches-action se sont trouvées enrichies de plusieurs évolutions majeures, tout en procédant d'une intégration progressive des remarques du Comité de pilotage et du Comité de

concertation, des réunions bilatérales menées avec les acteurs du territoire, et enfin des contributions écrites reçues jusqu'à aujourd'hui.

Ces fiches-action ont dès lors connu de fortes évolutions : sur la forme et la présentation des actions, sur leur compréhension par une clarification du contenu de chaque tâche ; sur le fond à travers des modifications des objectifs initiaux ou de l'ambition de plusieurs actions. De mêmes, plusieurs rubriques ont été davantage précisées ou actualisées : contexte, références (SAGE, SDAGE, programmes locaux...), listes des partenaires techniques, indicateurs de suivi revus et clés de réussite. Enfin, les estimations budgétaires ont été affinées et validées après avis des maîtres d'ouvrage et des principaux partenaires financiers.

Il résulte de ce travail une cohérence renforcée avec les 130 recommandations du panel-citoyen, une amélioration dans l'équilibre recherché entre les actions sur les usages et les actions sur la résilience des cours d'eau et des milieux, ainsi qu'une place importante donnée à l'expérimentation puisque 10 actions techniques et 2 actions de concertation innovantes y sont désormais consacrées. Enfin, M^{me} Chardon attire l'attention des participants sur la place importante accordée aux observatoires (au nombre de 4), dans l'objectif d'approfondir les connaissances sur le long terme, dans le cadre notamment du changement climatique.

Échanges avec les participants

M. Jenn, membre de France Nature Environnement, considère que les associations de protection de l'environnement ne retrouvent pas leurs propositions. Elles demandent en effet une modification profonde du modèle agricole et un abandon de l'irrigation pour tendre vers une agriculture moins consommatrice en eau. Ce sont donc des économies d'eau qu'il faut amplifier et non pas une optimisation des performances du matériel d'irrigation. Il faudrait dès lors flécher davantage de ressources financières en faveur de l'agroécologie, et recourir à un indicateur simple pour l'évaluation à terme du PTGA : la réduction des surfaces irriguées. Enfin, M. Jenn rappelle que les associations sont réservées quant à la pertinence de certaines actions (gravières, recharge de nappes), et qu'elles maintiennent leur opposition au principe de nouvelles retenues.

M. Delrue expose que ces fiches actions sont issues de l'expression du panel-citoyen, reprises sans filtre et dans leur intégralité. Or, le panel considère que les efforts de préservation de la ressource doivent être portés par tous, sans opposer les usages.

M. Delrue fait le constat que de grands progrès ont été accomplis par les agriculteurs pour réduire l'irrigation, puisque sur les 20 dernières années, 40% d'économies d'eau ont déjà été réalisés. Il s'agit là d'un signal très positif qui montre que les premiers concernés sont déjà en mouvement. Il ajoute que même si l'on arrêta toute irrigation des cultures, le problème de la gestion globale de la ressource en eau sous contrainte climatique ne disparaîtrait pas pour autant et menace les écosystèmes. Il est en effet constaté que le changement climatique a déjà commencé et selon la projection la plus pessimiste. Concernant les indicateurs, il relève que l'observatoire agricole mis en place dans le cadre du PTGA permettra de vérifier les efforts déjà réalisés et ceux à poursuivre. Il estime que si les investissements en faveur d'une transition agricole sont en effet nécessaires, le PTGA ne peut pas tout : d'autres dispositifs de soutien à la conversion sont disponibles dans le cadre de la politique agricole. Enfin, il précise que le montant global du PTGA, soit environ 20 M€

n'est pas à l'échelle de l'enjeu, il faut considérer que d'autres dépenses seront nécessaires et précisées après cette première étape d'actions.

M^{me} Lacourt, élue de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, remercie M. Delrue pour la clarté de ses propos qui, selon elle, relèvent du bon sens.

M. Fabre rappelle à l'assistance que la feuille de route du PTGA repose sur trois principes : l'équilibre entre les actions, leur utilité et la cohérence d'ensemble. « *C'est là que nous attendent les citoyens, affirme-t-il, et c'est dans cet esprit que le panel-citoyen a remis ses conclusions* ». C'est également en application de ces principes qu'ont été décidées plusieurs expérimentations, dont la validation des résultats sera essentielle pour mettre en œuvre le PTGA dans les prochaines années. Concernant les ressources financières, il estime que les partenaires en sont au début du travail de mobilisation des moyens nécessaires ; une première évaluation est faite ; elle sera complétée par la suite, annonce-t-il.

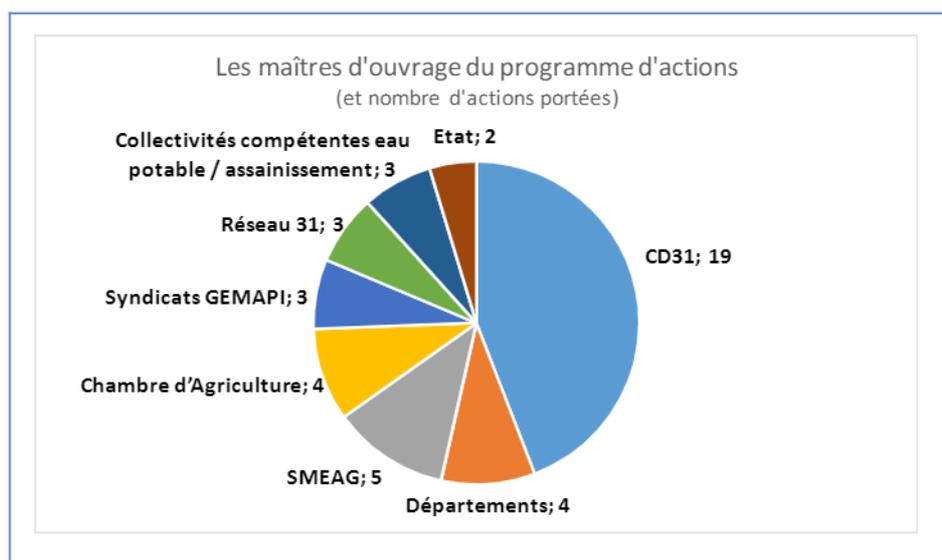
- **Le diagnostic socioéconomique**

Ce diagnostic socioéconomique consiste en premier lieu à dresser un portrait du territoire de projet, comme le précise M^{me} Chardon, afin de faire ressortir les enjeux et vulnérabilités auxquelles fait face le territoire (scénario tendanciel sans PTGA). Il vise à quantifier et qualifier les réponses apportées par le PTGA sur les plans techniques, environnementaux et socioéconomiques, avant de procéder à l'analyse financière préalable à la construction du budget nécessaire au plan d'actions. Ce travail se traduit par une synthèse des éléments recueillis depuis 2019 pour calibrer le niveau de précisions économiques adapté à l'élaboration du PTGA ; il est à noter que cette démarche s'appuie sur un guide méthodologique national basé sur la création d'infrastructures importantes et que la méthode a été adaptée à la configuration du plan d'actions du projet Garon'amont.

Au final, l'enveloppe budgétaire du PTGA projetée mobiliserait 14 à 19 M€ sur 5 ans répartis de manière assez équilibrée autour des 3 axes majeurs définis par le panel citoyen (l'aménagement du territoire, la sobriété et les économies d'eau, le stockage de l'eau), ainsi qu'une part plus modeste dédiée à la gouvernance du projet.

D'autre part, ont été estimés les effets attendus du PTGA sur la ressource en tant que telle, sur la résilience des milieux face au changement climatique et sur la balance socioéconomique du territoire en termes de valeur ajoutée captée par les acteurs locaux (comme par exemple la valorisation des bénéfices attendus du PTGA sur l'activité agricole).

Enfin, le diagnostic socioéconomique met en évidence la répartition (et la synergie) des maîtres d'ouvrages pressentis pour la conduite des actions, ainsi que le montre le schéma suivant.



Un tableau de synthèse présente les effets attendus sur la réduction du déficit, la résilience des milieux, les aspects socioéconomiques (transition agro-écologique, emploi, activité) face au coût de chaque action du PTGA. Ce tableau montre notamment que les actions les plus coûteuses ne sont pas toujours les plus efficaces en matière de réduction du déficit en eau à l'étiage, mais participe au besoin d'embarquer tous les acteurs dans la dynamique du projet. Ce diagnostic, en conclusion, montre que le PTGA participe d'un équilibre territorial, et doit être soutenu par un travail de fond pour construire un projet encore plus partagé et transversal.

Échanges avec les participants

M. Cardona, Vice-président à la Chambre d'Agriculture du Gers, pose la question de la mobilisation des volumes d'eau dans les stockages existants.

M. Fabre l'informe du travail en cours menée avec la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne et qui vise à identifier les capacités existantes pour différents les différents usages (agriculture, soutien d'étiage...). Il en profite pour remercier les parties prenantes investies dans cette tâche qui se révèle complexe.

Mme Marie-Christine Moulis, Coordonnatrice territoriale Garonne à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne indique que le diagnostic socioéconomique est très intéressant avec notamment beaucoup d'informations sur le volet agricole. Elle souhaite savoir si des demandes, propositions et remarques spécifiques au diagnostic socioéconomique pourront être intégrées à la version finale d'ici le 20 octobre, date d'approbation du projet de territoire par le CD31.

M. Delrue l'assure qu'il sera toujours possible de les intégrer, même après le dépôt en préfecture, à charge pour l'équipe-projet du PTGA d'en assurer la traçabilité, en publiant l'ensemble des comptes-rendus et contributions (en annexe du document et sur le site internet).

M. Blanc, Chef de projet CEN Midi-Pyrénées, remarque qu'il manque une évaluation économique, sociologique et écosystémique du PTGA pour préciser la plus-value qu'il pourrait apporter. Dès le démarrage des actions il faudrait engager un travail d'évaluation selon 3 indicateurs : économique, social et écologique. Le CEN est disponible pour échanger plus en détail sur ces questions.

M. Delrue partage le point de vue de M. Blanc. Il est toutefois parfois difficile d'évaluer l'intérêt économique de certains projets, le CD31 est donc preneur d'un travail collectif sur cette question.

- **Le protocole d'accord**

M. Delrue précise que l'objet de ce protocole d'accord est de formaliser le travail du Comité de pilotage autour d'un plan d'action conjoint, dans le cadre des compétences de chaque signataire et en application des grands principes de responsabilités des institutions, de solidarité territoriale et de cohésion sociale. Il s'agit par conséquent d'un document de portée politique, qui acte l'engagement des maîtrises d'ouvrages et des partenaires financiers pour la mise en œuvre d'une politique commune en faveur de la ressource en eau. M. Fabre estime que ce protocole d'accord pose les bases d'une union des territoires dans l'action, et ébauche une future gouvernance tout au long de la Garonne, traitée au niveau du comité de bassin pour une mise en cohérence des politiques publiques.

M^{me} Labat, responsable du Service Environnement Aménageur au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées rappelle la forte participation du panel citoyen, dont elle salue les représentants. Elle s'interroge sur l'enjeu et l'intérêt qu'ils auraient à signer ce protocole pour en renforcer la portée.

M. Delrue répond que les citoyens du panel sont associés au Comité de concertation et qu'ils le resteront. Il signale que le temps manque pour faire signer tout le monde et que la parti-pris était de limiter la signature aux membres du COPIL.

3. Avis de M^{me} Jean, garante de la concertation

M^{me} Jean, garante nommée par la Commission Nationale du Débat Public, annonce qu'elle prépare un bilan propre à la concertation qu'elle a accompagnée depuis la remise de l'avis du panel-citoyen, le 2 octobre 2019. Si elle réserve, pour le moment, ses conclusions, elle note cependant que le Comité de concertation regroupe des représentants d'institutions qui n'ont pas tous les mêmes moyens humains de s'investir dans le suivi du PTGA. Il ne faudrait pas, selon elle, que cette situation se traduise par un écart trop grand en termes de capacité d'action, car cela pourrait nuire à la qualité d'ensemble du travail de concertation qui est amené à se poursuivre après la validation du projet par le Préfet.

Au-delà de cette remarque, elle partage tout d'abord le constat que le travail de finalisation du PTGA a pu se poursuivre en dépit du contexte sanitaire. Elle note également que la mise à disposition des documents, l'actualisation du site internet, et l'ouverture d'une plateforme dématérialisée sur lesquels tous les documents utiles sont et seront déposés à l'avenir garantissent un accès à l'information à toute personne qui le souhaite.

Elle préconise, dans cet esprit de transparence, de poursuivre la mise en ligne des réponses aux questionnements émis par les acteurs du territoire et souhaite que le panel-citoyen puisse bénéficier d'un retour sur le déploiement du plan d'actions, en écho à sa demande d'être régulièrement tenu informé, voire d'être associé à la mise en œuvre de certaines actions.

Elle annonce enfin que sa mission s'achèvera avec la remise, au Préfet, des documents constitutifs du PTGA.

CONCLUSION DE LA REUNION :

En conclusion de ce 3^{ème} Comité de concertation, M. Fabre remercie les intervenants. La phase d'élaboration s'achève, mais la dynamique autour des projets doit maintenant s'amplifier. Comme indiqué en introduction, il faut agir vite, mais en maintenant le principe central de concertation avec les acteurs. Il cite la phrase d'un chercheur en économie français « *la force d'un territoire et sa capacité d'adaptation reposent sur la mémoire des actions collectives réussies* ». Estimant ne pas douter que le PTGA soit de cette nature, il remercie à nouveau les membres du Comité de concertation pour leur participation et leur implication et prononce la fin de cette réunion.

?